

**ENSEMBLE
AVANT TOUT!**

AVEC DAVID KIMELFELD



WWW.DK2020.FR



**PLUS
D'AMBITION
POUR UNE
MÉTROPOLE
SOLIDAIRE**





PLUS D'AMBITION POUR UNE MÉTROPOLE SOLIDAIRE

NOS MESURES POUR LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ET FAVORISER L'INSERTION

Aujourd'hui 15 % de la population métropolitaine vit sous le seuil de pauvreté, un chiffre supérieur à la moyenne nationale. 200 femmes sans « chez elles » sortent chaque année de nos maternités, sans solution digne de logement. 30 % des aides et prestations sociales ne sont pas sollicitées par les personnes qui pourraient en bénéficier... Au-delà des statistiques, nous constatons l'installation durable des personnes dans la précarité.

Afin de renverser la tendance, nous proposons, en complément des actions déjà inscrites dans la feuille de route métropolitaine, des nouvelles mesures pour le prochain mandat : des mesures pragmatiques et efficaces pour combattre les inégalités et la précarité et faire de la Métropole de Lyon un territoire de solidarité.

LUTTER CONTRE LA GRANDE PRÉCARITÉ

- **Un revenu de base** pour les jeunes, en grande précarité, sans ressources et en rupture familiale.
- **Des auberges métropolitaines** pour les enfants (et leur famille) sans toit.
- Permettre à 500 personnes sans domicile d'accéder à un logement chaque année.

LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ EN PERMETTANT LE RETOUR À L'EMPLOI

- **Déploiement de la démarche zéro chômeurs** sur 5 nouveaux territoires.
- **5 000 CDD coup de poing** à destination des chômeurs de longue durée.
- **Création de 30 Maisons d'Assistantes Maternelles** pour soutenir l'emploi des assistantes maternelles sur le territoire.

LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ EN LEVANT LES FREINS À L'INSERTION

- **Des transports en commun gratuits** pour les personnes aux minimas sociaux.
- **100 places en crèche** pour accompagner les parents débutant leur insertion professionnelle.
- **Un chèque tremplin** vers l'emploi durable.

UN PRÉALABLE

L'automatisme des aides : l'entrée dans un dispositif garantira la perception automatique de toutes les aides auxquelles la personne aidée a droit (sans qu'elle ne soit obligée de faire des demandes supplémentaires).

UNE MÉTHODE

Intégrer les publics concernés dans la définition de nos politiques métropolitaines, dans le cadre d'un conseil métropolitain de lutte contre l'exclusion.



Ne pas laisser de côté les plus fragiles d'entre nous, leur assurer des lendemains et un avenir meilleurs, les soutenir, c'est à cela aussi que l'on mesure la force et la richesse d'une Métropole ! Montrons-nous dignes de l'humanisme à la lyonnaise dont nous sommes tous les héritiers.





Lutter contre la grande précarité

1

Un revenu de base pour les jeunes en très grande précarité

La population jeune en grande précarité est en augmentation sur notre territoire et 21,7 % des jeunes de 15 à 29 ans vivent sous le seuil de pauvreté, soit près de 2 points de plus que la moyenne nationale pour cette classe d'âge.

Parmi ces jeunes, il apparaît qu'une grande partie, 30 %, a préalablement relevée de la protection de l'Enfance. Ce sont ceux qui basculent en effet le plus facilement dans la grande précarité.

Il apparaît également que les dispositifs d'aides, s'ils existent, sont souvent inutilisés car porté par des interlocuteurs et des critères d'attributions différents avec des délais de traitement souvent longs. Enfin, il existe une période cruciale entre 18 ans et 25 ans où un certain nombre de jeunes ne peuvent prétendre au RSA avant leur 25 ans et se retrouvent sans ressources si leurs familles ne peuvent les soutenir.

Ces constats sont aujourd'hui partagés par le gouvernement et les professionnels de l'action sociale qui travaillent à l'évolution du RSA en revenu universel d'activité qui pourrait notamment être ouvert aux jeunes. En attendant les précisions quant au périmètre d'application de cette mesure, nous proposons d'expérimenter un droit nouveau

sur le territoire métropolitain pour les jeunes sans ressource et/ou en rupture familiale, entre 18 et 25 ans. Nous mettrons en place un revenu de base dont le montant est proche du RSA, qui concernera au départ environ 1000 jeunes dont les anciens bénéficiaires de l'ASE, sans ressources, et ceux qui sont aujourd'hui les invisibles à la rue. Tous ces publics seront accompagnés par un service public de l'insertion des jeunes (FAJE par exemple).

Les 4 critères pour obtenir ce soutien :

- Avoir entre 18 et 25 ans ;
- Être sans ressource et ne pas pouvoir compter sur la solidarité de sa famille ;
- Résider sur le territoire depuis au moins un an ;
- Être engagé ou s'engager dans un parcours d'insertion.

Cette mesure s'inscrit donc dans une volonté de rompre avec l'exclusion des plus jeunes en très grande précarité en leur garantissant un revenu de base pour les libérer des contingences liées aux besoins de base et ainsi se concentrer sur leur parcours d'insertion, à leur rythme.



Lutter contre la grande précarité

2

Des auberges métropolitaines pour les enfants et familles sans toit

Près de 350 enfants sans solution de logement digne seraient scolarisés dans les écoles de notre territoire (source : Jamais Sans Toit).

Ces situations inacceptables envahissent le quotidien des professionnels de l'action sociale et de nos élus, des enseignants, des familles qui se sentent démunis et impuissants. De plus, ces situations alimentent la constitution toujours croissante de squat et de bidonvilles sur notre territoire, dont la « gestion » est souvent assurée par des réseaux mafieux.

Parce que nous ne pouvons tolérer cette situation indigne au regard de la richesse de notre territoire, nous voulons que la Métropole prenne sa part aux côtés des institutions dont c'est la compétence obligatoire.

Nous proposons de développer dans le cadre de notre programme d'urbanisme transitoire (d'occupation de site non

occupés temporairement et appartenant à la Métropole), un nouveau concept « d'auberge métropolitaine des solidarités » pouvant aller jusqu'à 50 places. Lieu d'accueil inconditionnel pour ce public familial, avec enfants en âge scolaire, elles seront pour ces familles un lieu de répit en attente de la clarification de la situation administratives. Ces lieux d'accueil complètera d'autres dispositifs mis en place récemment par la Métropole comme le dispositif d'accueil de femmes isolées avec enfants (accueillant actuellement 45 femmes et 70 enfants).

Ces lieux accueilleront également des services et activités utiles à la population avoisinante, comme des espaces de coworking, des épiceries solidaires de quartier, etc.



Lutter contre la grande précarité

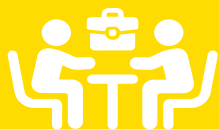
3

Permettre à 500 personnes sans abris d'accéder à un logement chaque année.

Dans le cadre de la politique métropolitaine du « logement d'abord », nous mobiliserons chaque année 500 logements à destination des sans-abris pour réquiere de moitié, d'ici 5 ans, le nombre de personnes à la rue avec 50 logements qui seront spécifiquement réservés au public jeunes de 18-25 ans. Ces logements seront localisés en diffus sur l'ensemble de la Métropole, ceci afin de proposer une réelle mixité, c'est-à-dire éviter de créer des concentrations de logements destinés aux plus précaires dans un même quartier.

Ces logements pourront être mobilisés dans 3 types d'habitat :

- Nous financerons d'abord la transformation d'une partie des centres d'hébergement en logements, en réservant une partie de ces nouveaux logements à des personnes à la rue via un bailleur social, et en proposant le reste à des classes moyennes ou supérieures, toujours dans un souci de mixité,
- Nous développerons également le système « d'habitats groupés » comme les pensions de familles, qui permettent de mixer des petits logements privés avec des services communs et ouverts sur les quartiers (type « petites cantines » ou « escales solidaires »).
- Enfin, avec des partenaires comme la Banque des territoires ou des acteurs bancaires volontaires, nous soutiendrons les projets en faveur de l'investissement locatif solidaire dans le parc privé (acquisition de logements privés conventionnement en très social) en vue soit d'une vente à investisseur éthique, soit d'une location directe.



Lutter contre la précarité en permettant le retour à l'emploi

4 Déploiement de la démarche « territoire zéro chômeur de longue durée » sur 5 nouveaux territoires

L'expérience en cours à Villeurbanne fournit des résultats convaincants en termes de retour à l'emploi des chômeurs de longue durée avec 82 emplois créés en CDI et au SMIC en 2 ans.

Elle consiste à employer des chômeurs de longue durée (plus de 2 ans) en CDI sur des activités qui ne font pas concurrence aux entreprises du secteur marchand.

Ce sont les allocations chômage qu'ils percevraient qui financeront une partie de l'activité, ce qui n'implique donc pas de coût supplémentaire pour la collectivité.

Nous proposerons à 5 nouvelles communes de la Métropole de déployer ce dispositif sur leur territoire : à Décines, Rillieux-la-Pape, Vaulx-en-Velin, Saint-Fons, Saint-Priest.

5 5 000 CDD coup de poing à destination des chômeurs de longue durée

Ces 5 000 contrats concerneront majoritairement des TPE, mais également des PME, commerçants, artisans ou associations et seront proposés à des chômeurs de longue durée (plus de 2 ans) en échange d'allègement de charges pour les employeurs et d'un suivi renforcé de la personne embauchée par les services d'insertion.

Ces contrats impliqueront un engagement de tutorat interne à l'entreprise, accompagné par les professionnels de l'insertion. L'objectif est avant tout d'assurer la réussite de son intégration dans l'entreprise (accompagnement réalisé par les organismes spécialisés de l'insertion).

6 30 maisons d'assistantes maternelle pour soutenir l'emploi des assistantes maternelles sur le territoire

Il existe sur notre territoire un certain nombre d'assistantes maternelles sans emploi alors même que sur certains secteurs tendus de la Métropole des familles ne trouvent pas de moyens de garde.

Nous créerons 30 « maisons d'assistantes maternelles » en concertation avec les communes qui permettront chacune d'accueillir 2 à 3 assistantes maternelles dans un appartement dédié à la garde d'enfants sur des territoires qui manquent de solutions de garde.

Ce dispositif a un triple avantage :

- Il permet à des assistantes maternelles sans emploi de travailler en se rendant dans un appartement partagé là où il y a de la demande
- Il permet d'offrir des solutions de garde à des parents sans solution
- Il offre de la sociabilisation à des enfants qui seront gardés ensemble

Un certain nombre de places sera spécifiquement dédié à l'accueil d'enfants de famille monoparentales.



Lutter contre la précarité en levant les freins à l'insertion

7 Des transports en commun gratuit pour les personnes aux minimas sociaux

Parce que la question du transport est l'un des principaux freins à l'insertion sociale et professionnelle : nous instaurerons la gratuité des transports en commun, du service Velo'v pour les bénéficiaires des minimas sociaux habitant sur le territoire de la Métropole de Lyon.

Cette mesure permettra également aux ménages modestes d'éviter de recourir à un véhicule trop ancien, souvent polluant et dont le coût d'entretien est élevé.

8 Des places en crèche supplémentaires pour accompagner les parents en insertion professionnelle

En partenariat avec la CAF, dans les crèches des 35 quartiers prioritaires de la politique de la Ville, nous proposerons 100 places « à vocation d'insertion professionnelle et sociale ».

Ces places seront réservées à un accueil immédiat d'enfants de famille bénéficiaires du RSA en insertion, pour une durée de 4 mois ou plus si nécessaire dès que ces parents entament un parcours d'insertion et ceci afin que la garde d'enfants ne soit pas un frein. Cette mesure permettra d'accompagner la famille pendant ce délai vers un mode de garde plus pérenne (collectif ou individuel) mais aussi et surtout de lever les freins qui empêchent son insertion sociale et professionnelle.

9 Un chèque tremplin vers l'emploi durable

Les principaux freins à la reprise d'un emploi sont les difficultés liées à l'accès aux mobilités et la garde d'enfant.

Pour lever ces freins, nous proposerons un chèque de 250 euros par mois pendant 3 mois renouvelable une fois, à toutes les personnes qui reprennent un emploi durable ou en parcours d'insertion afin de financer la garde d'enfant, un abonnement transports et des soins de santé.

Le montant sera plus important pour les personnes en situation de handicap et les aidants.



Comment faire, quelle méthode ?

L'automatisme des aides

Aujourd'hui, une personne disposant de revenus modestes fait face à de nombreux dispositifs d'aides pas toujours identifiés et qui nécessitent systématiquement de lourdes démarches administratives avec un interlocuteur différent. Ainsi, une femme seule avec enfant aux revenus modestes doit réaliser un véritable « parcours du combattant », s'adresser à une association ou à un service financé par l'ARS pour les questions d'accès aux soins, à une autre financée par la Préfecture sur la question de son hébergement en cas d'urgence, à la Métropole pour les questions d'insertion et de logement, à la CAF pour les allocations familiales, etc.

Une des conséquences de cette complexité et de l'illisibilité du système est **un non-recours à ces aides évalué en moyenne à 30 % en France.**

Le non-recours renvoie à toute personne qui ne reçoit pas – quelle qu'en soit la raison – une prestation ou un service auquel elle a droit.

Demain, nous ferons de la Métropole de Lyon **un territoire "0 non recours"** pour éviter cette « errance » institutionnelle. Pour cela, **nous expérimenterons l'automatisme des aides sociales.** Nous proposerons que la Métropole, en lien avec les différentes caisses (CAF, ARS, CNSA...) soit un territoire test permettant aux bénéficiaires de prestations sociales de pouvoir les percevoir de façon automatique au regard de leur déclaration de ressources. Ils n'auraient donc pas à engager de nouvelles démarches administratives.

Cette mesure prendrait la forme d'un « panier d'aides et services de premier secours » mutualisant des aides et prestations existantes des différentes institutions pour permettre aux personnes de répondre en urgence à leurs besoins primaires (se nourrir, de loger, se chauffer, se déplacer...).

Ainsi, les aides sociales pourraient enfin jouer à plein leur rôle d'**amortisseur des inégalités.**

Mieux associer et favoriser des publics en précarité

Sous-représentées dans le champ politique comme dans le champ médiatique, les personnes les plus défavorisées voient leur pouvoir d'expression limité. Une partie de la population ne se sent plus ni représentée, ni écoutée, ni même invitée à donner sa voix au chapitre. On ne saurait pourtant prétendre transformer la société et reconstruire le pacte républicain en laissant de côté un pan entier de la population.

Au contraire, les personnes les plus défavorisées possèdent une expérience, des compétences et des savoirs dont nous avons besoin : révélatrices des insuffisances de notre société, elles doivent devenir notre boussole pour construire une société plus juste et solidaire.

Aussi nous proposons d'instaurer un conseil métropolitain de lutte contre les exclusions, composé de membres d'associations de lutte contre la pauvreté et de citoyens volontaires, bénéficiaires de nos politiques publiques.

Ce conseil sera associé en amont des délibérations des élus du conseil métropolitain pour évaluer de manière systématique l'impact de toute nouvelle délibération et projet métropolitain sur les 10 % les plus pauvres de la population. Fort de l'expérience de vie et de l'expertise qui en découle pour ses membres, il interviendra pour s'assurer que les mesures prises dans tous les domaines - et en particulier en faveur de la nécessaire transition environnementale - ne pèsent pas plus lourdement sur les publics précaires.

Construire une société où chacun a sa place impose d'agir de manière globale, dans tous les domaines en même temps. Si toutes les politiques publiques étaient tenues de veiller à l'accès de tous aux droits de tous, ce serait un grand pas vers une société qui ne laisse personne de côté.